



JOBS
& CITIES

© Rodrig MBock

L'approche Jobs & Cities

Soutenir l'emploi et le développement
économique local à travers les projets urbains

#MondeEnCommun



AFD
AGENCE FRANÇAISE
DE DÉVELOPPEMENT

Dans les pays d'intervention de l'AFD, les villes sont les premières sources d'opportunités économiques et d'emploi mais aussi d'inégalités sociales et territoriales. Il est dès lors indispensable de mettre en place des stratégies permettant de soutenir l'emploi et favoriser un développement économique qui bénéficie à tous les habitants et notamment aux plus vulnérables et fragiles (femmes, jeunes, communautés défavorisées ou marginalisées, etc.). Le développement économique local va au-delà de la « simple » croissance économique. C'est une approche qui promeut une vision inclusive et partagée du territoire où les différents acteurs, public, privé et société civile, participent à la construction de solidarités fortes en vue de concrétiser des objectifs économiques et sociaux.

Chiffres clés

2,2 mds

de personnes vivent
avec moins de 2 dollars
par jour, dont 780 millions
occupent pourtant un emploi.

2,5 mds

de personnes travaillent
dans l'économie informelle.

20 millions

d'emplois environ devraient être créés chaque année en
Afrique d'ici à 2035 pour absorber la hausse démographique,
soit 2 fois plus que la moyenne sur les 5 dernières années.

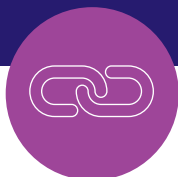
Source : Organisation internationale du travail, citée dans « Investir dans l'emploi décent ».
Feuille de route de la Division Education, Formation et Emploi de l'AFD - Octobre 2019.
<https://www.afd.fr/fr/ressources/investir-dans-l-emploi-decent>



Qu'est-ce que l'approche Jobs & Cities ?

Afin de maximiser les retombées économiques et sociales des projets urbains au bénéfice des habitants concernés, notamment les plus vulnérables, l'AFD a élaboré depuis 2017 **une approche transversale** qui vise à promouvoir les leviers de développement économique local **en insistant sur les enjeux de soutien à l'emploi et à la mesure de celui-ci.**

Cette démarche intitulée « Jobs & Cities » a permis à l'AFD de développer une réflexion opérationnelle qui s'articule autour de 3 axes :



1

Comment développer des filières économiques localement pour générer de l'emploi décent ?



2

Comment développer des activités économiques inclusives dans le cadre des projets de développement urbain ?



3

Comment accompagner les travaux d'infrastructures des projets pour générer de l'emploi décent localement ?





© Harandane Dicko

1,113 Md €
engagés par l'AFD

80 000
personnes soutenues

En 2019, l'AFD en engagé plus de 1,113 Md € pour financer des projets et des programmes en faveur d'un développement urbain durable et de l'appui aux collectivités locales.

Durant l'année 2019, les projets en cours d'exécution dans le secteur du développement urbain et de l'appui aux collectivités locales ont permis de soutenir l'emploi et /ou les activités génératrices de revenus de près de 80 000 personnes.

Source : Bilan AFD 2019 Activité Développement urbain et appui aux collectivités locales
<https://www.afd.fr/fr/ressources/developpement-urbain-et-appui-aux-collectivites-locales-bilan-dactivite-2019>



Identification

Quels sont les enjeux liés à l'emploi sur le territoire et quels sont les acteurs à rencontrer ?



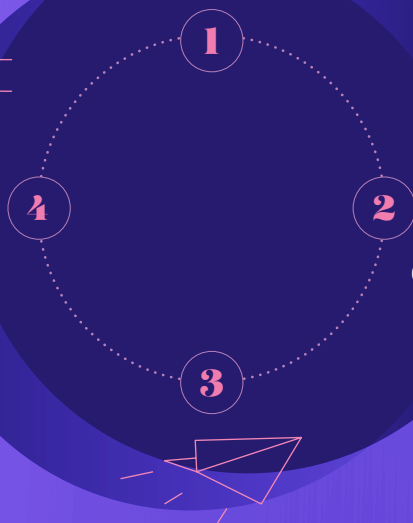
Achèvement / Evaluation

Le projet urbain a-t-il permis de créer de l'emploi ? Quels types d'emplois pour quels publics ?



Diagnostic / Faisabilité

Comment intégrer le volet emploi dans les études de faisabilité ?
Comment renforcer le pilotage du volet emploi et la montée en capacité des équipes de la MOA ?



Exécution

Les marchés de travaux permettent-ils l'insertion des populations fragiles et vulnérables ?
La MOA et la maîtrise d'œuvre du projet sont-elles coordonnées avec les acteurs de l'emploi ?

Recommandations aux maîtrises d'ouvrage urbaines pour mieux prendre en compte les enjeux d'emploi et de développement économique local (DEL) à chaque étape du cycle de projet urbain

Les enjeux de l'emploi et du DEL sont des sujets transversaux à tout projet urbain, que la maîtrise d'ouvrage et les autres partenaires du projet doivent appréhender dans les différentes phases du cycle du projet (de l'idée au montage et de la réalisation à l'évaluation).

1

Intégration des enjeux d'emploi, de DEL et mobilisation des parties prenantes dès la phase d'identification



○ **Identifier et rencontrer les acteurs majeurs de l'emploi** (ministères, agence de l'emploi, partenaires sociaux, écosystème des entreprises et de l'entrepreneuriat, organisations de la société civile pour le volet emploi informel, ...) afin de mieux appréhender l'existant et identifier les principaux enjeux d'emploi au niveau national et/ou sur le territoire concerné.

L'AFD a mis en place sur certaines géographies des questionnaires spécifiques visant à définir les premières orientations du volet emploi.

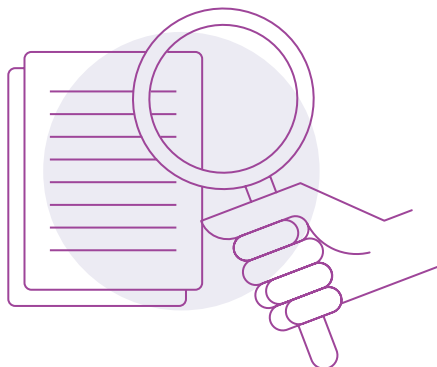
○ **Réfléchir à une première articulation entre projet urbain et ambitions liées à l'emploi et au DEL.** Il s'agira ici de récupérer un certain nombre d'éléments qui devront être analysés et approfondis lors de l'étude de faisabilité.

Avec la collaboration du Local Economic Development Network Africa, l'AFD a produit un guide méthodologique d'appui à la mise en oeuvre de stratégies de développement économique local à destination des villes d'Afrique

Dans le cadre des projets urbains, l'AFD soutient la mise en oeuvre d'une approche filière qui s'appuie sur la réhabilitation d'un équipement pour développer les autres maillons de la filière.

2

Phase de diagnostic et de faisabilité



- **Faciliter la coordination avec les acteurs de l'emploi** en mobilisant notamment les acteurs institutionnels et publics dans une logique interministérielle ou transversale à l'échelle locale. Ce dialogue doit permettre d'assurer une bonne articulation entre le volet urbain et le volet insertion socio-professionnelle du projet.

En Tunisie, l'AFD a accompagné le dialogue interministériel entre le Ministère de l'Équipement, de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire et le Ministère de la Formation Professionnelle et l'Emploi afin d'adapter la programmation de locaux d'activités aux réalités locales de l'emploi.

- **S'assurer que la dimension socio-économique est prise en compte dans les études de faisabilité** afin de faciliter l'analyse des opportunités d'emploi du territoire et d'ajuster en conséquence la programmation des investissements et du projet. Il s'agit notamment de :

- **Intégrer un volet emploi/DEL approfondi** à savoir :
 - Une analyse économique du territoire d'intervention : commerces existants, filières porteuses...
 - Un état des lieux du marché de l'emploi : chômage des jeunes, situation des femmes...
 - Une cartographie des acteurs de l'emploi et des acteurs économiques afin de les impliquer dans la conception puis l'exécution du projet.
 - Une analyse des typologies de travaux susceptibles de faire l'objet de clauses sociales ou de programmes à Haute Intensité de Main d'Œuvre (HIMO)
 - Une analyse des types de travaux sur lesquels les entreprises pourront envisager de recruter de la main d'œuvre locale.

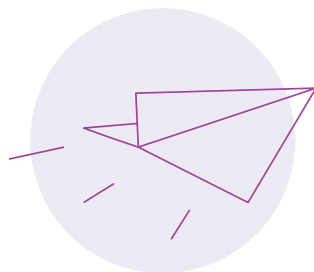
Au Liban, au Vietnam, en Côte d'Ivoire et sur plusieurs autres géographies d'intervention, l'AFD a intégré un volet emploi approfondi aux études de faisabilité qu'elle finance.



© Reza Akram

- **Prévoir une étude de programmation fonctionnelle**, dans le cas de financement de construction, réhabilitation de locaux d'activités afin de définir, pour chaque local, une typologie architecturale, un montage contractuel, une gouvernance et un mode de gestion adaptés au contexte socio-économique local.
 - **Approfondir certaines opportunités liées à l'emploi/DEL pertinentes au regard du territoire d'intervention et/ou des finalités du projet** : la promotion de l'apprentissage professionnel, HIMO, les programmes de formalisation des entreprises, la mise en œuvre d'un dispositif de maîtrise d'ouvrage communautaire, etc.
 - **S'assurer que les experts mobilisés rencontrent les acteurs de la formation professionnelle** afin de mieux appréhender l'offre de formation existante, les spécificités du bassin d'emploi et de valider la disponibilité des compétences nécessaires aux projets urbains. Ces derniers nécessitent notamment du personnel qualifié pour réaliser les travaux, assurer la maintenance et optimiser l'exploitation des infrastructures et des équipements.
- En Tunisie, l'AFD a initié une étude de programmation fonctionnelle visant à adapter les locaux d'activités d'un programme urbain national aux réalités locales de l'emploi dans plusieurs quartiers populaires du pays.*
- L'AFD met à disposition des maîtrises d'ouvrage (MOA) une étude benchmark qui détaille 10 types de locaux d'activités (entrepôt, atelier d'artisanat, espaces de coworking...) présents sur plusieurs géographies (France, Tunisie, Maroc, Brésil, Vietnam, Sénégal...).*

Intégration des enjeux emploi/DEL lors de la Phase de démarrage et de mise en œuvre du projet



○ **Saisir l'opportunité des travaux pour créer de l'emploi et/ou renforcer l'insertion de la main d'œuvre locale et des populations vulnérables** (femmes, jeunes et communautés défavorisées ou marginalisées). Deux modalités peuvent être envisagées :

- Responsabiliser les entreprises soumissionnaires en intégrant, par exemple, des clauses d'insertion sociale dans les marchés de travaux.

En France, l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) s'appuie sur des clauses d'insertion sociale qui obligent les titulaires d'un marché public à mettre en œuvre des actions destinées à l'insertion socio-professionnelle de publics spécifiques. Il peut notamment s'agir de favoriser l'emploi des populations résidentes dans les marchés de travaux des projets de renouvellement urbain de quartiers prioritaires.

L'AFD a lancé en 2020 l'expérimentation d'un DAO Travaux pilote qui intègre des clauses d'insertion sociale et demande un nombre minimum d'heures ou jours-hommes d'insertion visant une certaine typologie de populations vulnérables.

- S'appuyer sur des ONG, des organisations internationales voire sur les communes visées par les aménagements pour mobiliser la main d'œuvre vulnérable locale et créer de l'emploi à court terme dans le cadre de programmes HIMO ou d'aménagements sous maîtrise d'ouvrage communautaire.

L'AFD a accompagné la mise en œuvre de programme THIMO à Madagascar, au Cameroun et dans de nombreux pays en développement. En République Centrafricaine, elle a contribué au développement d'un Guide THIMO qui définit les enjeux et fixe la méthodologie à adopter. En Côte d'Ivoire, elle a initié un dialogue politique autour de l'efficacité de différents instruments de politique d'emploi dont les THIMO et ce, à travers une série de notes thématiques.

En Haïti, l'AFD a accompagné la mise en œuvre d'aménagement sous maîtrise d'ouvrage communautaire en responsabilisant les habitants qui se sont vu confier un budget pour réaliser eux-mêmes voire diriger de petits travaux structurants (réhabilitation de corridors, escaliers, drainages, etc...) avec l'appui d'ONGs et/ou d'entreprises locales.

○ **Mettre en œuvre le dialogue territorial et recruter le cas échéant une personne ou une équipe en charge d'animer le volet emploi/DEL** au niveau des zones d'intervention. L'enjeu est de pouvoir assurer un continuum entre les projets urbains et les mesures d'accompagnement vers l'emploi. Cette articulation est exigeante et a vocation à être intégrée au volet d'assistance technique du projet.

En République Centrafricaine, dans le cadre des activités à Haute Intensité de Main d'Œuvre (HIMO) d'un projet urbain, l'AFD a recruté une maîtrise d'œuvre sociale (le GRET) afin d'assurer un rôle « d'intermédiation sociale » entre l'ensemble des partenaires du projet (communautés, autorités locales, autorité contractante, entreprises, manœuvres/travailleurs sur les chantiers, bénéficiaires, etc.)

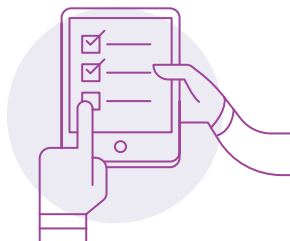


© Rodrig MBock

4

Renforcement de l'évaluabilité du projet et amélioration du pilotage

Il est important que la maîtrise d'ouvrage identifie, dès les premières discussions sur la logique d'intervention, les enjeux d'emploi à prendre en compte. Cela l'aiguillera dans la sélection des indicateurs de pilotage et de redevabilité dédiés qui lui permettront de mesurer l'impact du projet sur l'emploi/le DEL et d'en rendre compte. Concernant le suivi-évaluation, un renforcement des capacités de la structure en charge de la mise en œuvre du dispositif peut être nécessaire.



L'AFD a mené une réflexion approfondie sur les indicateurs emploi et dispose d'outils susceptibles de mieux structurer la chaîne de redevabilité.

Les divisions Evaluation et Renforcement des Capacités de l'AFD développent et mettent à disposition des outils pour co-construire un dispositif de suivi-évaluation avec la maîtrise d'ouvrage. L'AFD peut également apporter un appui pour renforcer les compétences de la Maîtrise d'Ouvrage ou de l'entité en charge du suivi-évaluation.

En cas de question, contacter les équipes de l'AFD (+33 1 53 44 31 31) :
 Division Développement urbain, Aménagement, Logement (VIL)
 Division Education, formation professionnelle et emploi (EDU)
 Département Evaluation et apprentissage (EVA)

Pour un monde en commun

Le groupe Agence française de développement (AFD) met en œuvre la politique de la France en matière de développement et de solidarité internationale. Composé de l'AFD, en charge du financement du secteur public et des ONG, de Proparco, pour le financement du secteur privé, et bientôt d'Expertise France, agence de coopération technique, il finance, accompagne et accélère les transitions vers un monde plus cohérent et résilient.

Nous construisons avec nos partenaires des solutions partagées, avec et pour les populations du Sud. Nos équipes sont engagées dans plus de 4 000 projets sur le terrain, dans les Outre-mer, dans 115 pays et dans les territoires en crise, pour les biens communs – le climat, la biodiversité, la paix, l'égalité femmes-hommes, l'éducation ou encore la santé. Nous contribuons ainsi à l'engagement de la France et des Français en faveur des Objectifs de développement durable. Pour un monde en commun.



www.afd.fr - Twitter : @AFD_France - Facebook : AFDOfficiel - Instagram : afd_france

5, rue Roland-Barthes - 75598 Paris cedex 12 - France - tél. : +33 1 53 44 31 31